N° 99. **Vendredi 24 Avril 1846.** **17me Année.**

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces,*
pour un an . .	26 fl.	30 fl.
six mois .	14 »	16 »
trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de ports*

LA HAYE, 23 Avril.

Il ressort du rapport général de la Seconde Chambre sur le projet de loi relatif à l'augmentation conditionnelle des droits d'entrée et de sortie, que les modifications proposées par le gouvernement ont donné lieu à un nouvel examen dans les sections, auquel [illegible] membres de la Chambre ont pris part.

Plusieurs membres de la Chambre, considérant qu'un laps de temps assez long s'était écoulé depuis les dernières communications [illegible] comité général sur la situation des négociations [illegible] le désir que le gouvernement [illegible] communications, afin de pouvoir se rendre compte du point où se trouvait aujourd'hui ces négociations.

Quelques membres ont de nouveau soulevé la question de savoir si l'art. 2 de la loi du 19 juin 1845, laisse la faculté de faire par arrêté royal des changements dans les droits, qui ont été réglés par la loi pour l'encouragement des intérêts agricoles.

D'autres observations ont été faites, qui ne sont que des substitutions de mots dans le texte du projet de loi. On a pensé qu'on pouvait faire disparaître l'article 2, puisque la quantité de houille dont il y est question est importée dans la Néerlande.

Au sujet de l'art. [illegible] quelques membres ont déclaré n'avoir pas vu sans étonnement dans la réponse du gouvernement, que l'augmentation des droits de sortie avait été rendue applicable aux états allemands [illegible] prohibé certains articles à la sortie. Ils ont en [illegible] leur vif désir que cette mesure prohibitive [illegible] déjà cela n'avait pas eu lieu.

Plusieurs membres ont de nouveau insisté sur le vœu déjà manifesté [illegible] de l'action de la loi, au lieu d'une [illegible] mois.

On a reçu par l'*Overland-mail* des nouvelles de Batavia jusqu'au [illegible] mars dernier. La stagnation dans les affaires qui s'est fait sentir depuis le mois d'octobre, n'avait pas encore cessé. Afin de remédier à cet état de choses le gouvernement a fait publier un avis portant qu'il retirera autant que possible de la circulation le papier de banque, le papier de monnaie de cuivre et les dutes de cuivre, et qu'il émettra un nouveau papier-monnaie sous la dénomination de *récépissés*, ayant la valeur de la monnaie d'argent, 120 dutes le florin.

Dans une assemblée tenue le 24 février, la direction de la banque de Java a décidé le retrait des billets de banque et l'émission de nouveaux billets échangeables contre ces *récépissés*. On espère que lorsque cette mesure aura reçu son exécution, le commerce se relèvera.

Le *Singapore Free Press* du 12 fév. dit que les autorités néerlandaises [illegible] mesures très-énergiques pour la suppression des sociétés secrètes parmi les Chinois. Plus de 100 personnes ont été arrêtées comme faisant partie de ces sociétés, et la panique a été telle parmi les Chinois qu'il en est parti environ 1,500 de Rhio pour Singapore.

Le gouvernement prépare une expédition contre Bally dont le rajah est accusé d'avoir violé quelque traité.

Il paraît que le gouvernement siamois manifeste actuellement de meilleures dispositions pour les Européens.

Nous avons annoncé qu'immédiatement après avoir reçu la nouvelle du décès de S. A. R. la princesse Guillaume de Prusse, la Cour a pris le deuil. Un avis du grand-maréchal de la Cour porte que le demi-deuil sera porté une semaine et le petit deuil, les deux semaines suivantes.

Par arrêtés royaux des 20 et 21 avril 1846 ont été nommés chevaliers de l'ordre du Lion-Néerlandais, MM :

Ahasuerus Francken, pasteur de l'église réformée à Utrecht et président actuel du synode général ;

N. Nieuhuis Sinninghe, pasteur de l'église réformée à Niehove ;

C. W. Pape, pasteur de l'église réformée à Heusden ;

E. L. Siegman, pasteur de l'église réformée à Delden ;

Jhr. C. Dedel, membre du tribunal d'arrondissement d'Amsterdam ;

A. Ebeling, membre du conseil de la ville d'Amsterdam ;

P. van Eeghen, membre des Etats Provinciaux de la Hollande-Septentrionale ;

R. J. van der Meulen, pasteur de l'église réformée à Amsterdam ;

Jhr L. J. Quarles van Ufford, membre des Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale et échevin de la ville de Harlem ;

Jhr. H. H. Röell, greffier des Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale ;

J. E. van Someren Brand, commissaire des contributions et des accises de la ville d'Amsterdam ;

Jhr. D. C. de Dieu Fontein Verschuir, commandant de la garde communale d'Alkmaar et membre des Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale ;

H. Weyland, pasteur de l'église réformée à Amsterdam ;

et D. H. Wildschut, docteur en théologie et pasteur de l'église réformée à Amsterdam.

Diverses promotions ont été faites dans l'armée ; ont été nommés :

Major et major de place de 1re classe à Bath, le capitaine de 1re classe D. Millioen ;

Capitaine et major de place de 3me classe à Geertruidenberg, le premier lieutenant M. A. van Hasselt, du 8me régiment d'infanterie ;

Capitaine et major de place de 3me classe à Utrecht, le premier lieutenant W. P. Hubert, du 2me régiment d'infanterie ;

Capitaine et major de place de 3me classe à Maestricht, le premier lieutenant F. Barkhausen, du 6me régiment d'infanterie ;

Capitaine et major de place de 3me classe à Hellevoetsluis, le premier lieutenant pensionné C. Gaster ;

Capitaine et major de place de 3me classe à Woudrichem, sans charge pour le trésor, le premier-lieutenant A. Keyzer, du corps de la maréchaussée ;

Capitaine, le premier-lieutenant D. Rembges, major de place à Loevestein.

Dans l'arme de l'infanterie, ont été nommés :

Capitaines au 1er régiment d'infanterie, les premiers-lieutenants W. B. A. Geil et A. van der Poort, tous deux du 8me régiment d'infanterie ;

Major au 2me régiment d'infanterie, le capitaine de 1re classe W. E. van Beverfoorde, du 7me régiment d'infanterie ;

Capitaines de 3me classe, les premiers-lieutenants J. C. Magge et J. van Uden [illegible] ;

Capitaines de 3me classe au 6me régiment d'infanterie, le premier-lieutenant J. P. F. Francke, du 4me régiment d'infanterie ;

Capitaine de 3me classe, le premier-lieutenant J. F. R. Scharten ;

Major près l'état-major de l'artillerie, le capitaine P. J. A. de Buvry de Mauregnault, magasinier du dépôt d'artillerie de 1re classe à Bréda ;

Capitaine de 3me classe, le premier-lieutenant G. J. Kuytenbrouwer, du 1er régiment d'artillerie ;

et capitaines de 3me classe au 1er régiment d'artillerie, le premier-lieutenant instructeur A. B. C. de Munck, du 3me régiment d'artillerie, et le premier-lieutenant B. Spoelstra, du même corps.

Le grand-duc Constantin a quitté Toulon le 17, se rendant à Alger avec son escadre.

Pendant les quatre jours que S. A. I. a passée dans ce port, dit le *Journal des Débats*, et dans la visite qu'elle a faite de nos établissements maritimes et militaires, la dignité bienveillante de ses manières et l'affable simplicité de son accueil ont frappé toutes les personnes qui ont eu l'honneur de l'approcher. On a également remarqué la variété de ses connaissances et la curiosité sérieuse de son esprit. A la table de M. l'amiral Baudin, préfet maritime, à bord de nos vaisseaux comme des vaisseaux russes, les relations les plus cordiales se sont promptement établies entre les officiers des deux marines. Le grand-duc a témoigné un vif regret de n'avoir pas rencontré à Toulon M. le prince de Joinville ; il a exprimé, à plusieurs reprises, l'espérance d'en être dédommagé en voyant à Alger M. le duc d'Aumale.

Nous avons rapporté qu'avant de quitter Toulon, S. A. I. le grand duc Constantin a laissé une somme de cinq mille francs pour les pauvres.

La *Sentinelle de Toulon* dit à ce sujet que le prince n'a pas apporté dans cette offrande moins de délicatesse que de générosité. En remettant au sous-préfet une somme de cinq mille francs pour être distribuée aux pauvres et aux divers établissements de bienfaisance de la ville, il a semblé s'excuser de croire à la possibilité d'y rencontrer des infortunes à soulager, à la vue de tant de physionomies heureuses qui révélaient la présence d'un bien-être général ; mais, a-t-il dit, il faut toujours faire la part des misères humaines.

Des bruits de modification ministérielle commencent de nouveau à circuler à Madrid. On prétend entre autres que M. Isturitz et M. Diaz Caneja veulent sortir du cabinet, et que M. Mon sera nommé président du conseil ; mais ce ne sont là que des bruits [illegible], qui ont besoin de confirmation.

La dernière tentative d'assassinat contre la personne du roi des Français a produit partout la plus vive indignation. Tout semblait concourir à protéger et à prolonger la précieuse existence de cet auguste souverain chez lequel aucune infirmité physique n'a encore trahi les effets de l'âge. Les années orageuses qui ont suivi son accession au trône ont passé depuis longtemps. Les factions qui s'attachaient à toutes les armes de l'anarchie et qui ne reculaient devant l'énormité d'aucun crime pour renverser le vigoureux gouvernement du roi ont été non-seulement comprimées, mais anéanties. Une administration ferme et persévérante a rétabli en France toutes les traditions du gouvernement régulier. La prospérité est sans égale, et pour la première fois de mémoire d'homme vivant, les tempêtes du siècle passé semblaient écartées pour jamais de l'horizon politique du royaume. L'âge avancé du roi et son inépuisable sollicitude pour le bonheur de son pays, auraient dû rendre sa personne sacrée même pour ses ennemis et auraient dû désarmer ses assassins [illegible] terrible de la Providence, nous avions espéré que ces augustes princes seraient pour jamais à l'abri des odieux complots des assassins. Mais il n'en a pas été ainsi, et il a fallu que ce pouvoir suprême, qui a si visiblement dans d'autres circonstances préservé la vie de l'illustre monarque, intervînt encore pour rendre vaine la tentative criminelle du plus infâme et du plus insensé des scélérats.

Tous les journaux de Londres sans distinction d'opinion s'associent aux sentiments d'horreur et d'indignation qu'a soulevés en France l'attentat de Fontainebleau ; tous se réjouissent de ce

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 24 AVRIL 1846.

COMBAT NAVAL D'ABOUKIR.(1)

[illegible], de proche en proche, [illegible] du vaisseau amiral français ; plusieurs officiers [illegible], prévoyant la catastrophe qui allait suivre, se précipitaient dans la mer du haut des bastingages, et de ceux qui se sauvaient ainsi, la plupart furent recueillis par des chaloupes anglaises ; d'autres arrivèrent en nageant jusqu'aux embrâsures des canons ennemis, et l'on suspendit le feu pour les recevoir à bord ; mais la plus grande partie de l'équipage, entassée sur le franc-tillac, et décidée à ne pas se rendre, continuait, entourée de flammes, à manœuvrer les canons de la batterie inférieure.

Brueys était mort ; trois blessures n'avaient pu le décider à quitter son poste, et coupé en deux par un quatrième boulet, il avait demandé qu'on le laissât expirer sur le pont, en face de l'ennemi vainqueur, mais impuissant à dompter son courage. Nelson aussi venait de recevoir dans la tête un éclat de mitraille. Détachée de l'os, la peau de son front lui retombait sur le seul œil dont il pût se servir, et le plongeait dans les plus épaisses ténèbres. Tout le monde autour de lui croyait sa blessure mortelle, et il partageait cette opinion ; mais, avec un admirable sang-froid, transporté dans le poste des malades, il refusa les soins du chirurgien qui abandonnait, pour venir plus vite à lui, le pansement d'un matelot blessé : « Non, s'écria l'amiral, je ne prendrai pas le tour de mes braves camarades. »

Puis, en attendant que le sien fût venu, Nelson fit appeler le chapelain du vaisseau et lui donna verbalement la substance de ce qu'il croyait être son dernier message à lady Nelson. Ceci fait, il envoya remercier le capitaine du *Minotaur*, pour l'utile secours qu'il avait prêté au *Vanguard*, et désigna le capitaine Hardy pour prendre le commandement de ce dernier vaisseau ; M. Berry, qui le commandait, devant aller en Angleterre, pour y porter la nouvelle de la victoire, avait pris tous ses soins et donné tous ses ordres, sans avoir un seul instant cessé de croire que sa mort était imminente.

Aussi, quand le chirurgien s'approcha pour examiner enfin la blessure de l'amiral, une anxiété inexprimable rendit muets tous les spectateurs de cette scène imposante ; mais bientôt chacun respira, et un cri de joie s'échappa de toutes les poitrines : le chirurgien venait de déclarer que la blessure n'aurait pas de suites graves ; en revanche il prescrivait un repos absolu, repos impossible à Nelson ; dans un pareil moment d'exaltation et de joie. Il manda son secrétaire pour lui dicter des dépêches. Ce jeune homme, blessé lui-même et vivement ému par l'aspect de l'amiral, ne put tracer une seule ligne. On envoya chercher le chapelain ; mais avant son arrivée, l'amiral lui-même, impatient de tous ces retards, avait pris la plume et tracé à la hâte quelques mots, où éclataient, dans un joyeux désordre, le premier élan, les premiers transports de sa reconnaissance envers Dieu.

Le chirurgien s'opposant de nouveau à tout ce qui pouvait exciter le malade, chacun s'écarta de lui et il resta seul ; toutefois, une grande clameur poussée sur le pont, lui apprit que le feu éclatait à bord de l'*Orient*; profitant alors du désordre général, et cherchant sa route comme il pouvait dans les escaliers ténébreux, Nelson remonta sur le tillac, — au grand étonnement de tous ceux qui l'y virent apparaître, — pour donner ordre qu'on envoyât des chaloupes au secours de l'ennemi.

Il était dix heures quand l'*Orient* sauta. La secousse fut égale à celle d'un tremblement de terre. Chaque vaisseau se sentit ébranlé ; le feu resta suspendu pendant quelques minutes, et le silence de mort qui suivit l'explosion ne fut rompu que par le bruit des débris lancés vers le ciel, quand ils retombèrent çà et là sur les vagues retentissantes. Parmi eux étaient des masses enflammées, dont la chute aurait entraîné de nouveaux désastres, sans les précautions que les capitaines anglais avaient fait prendre à bord de tous leurs navires, dont les moindres voiles roulées et mouillées avec un soin minutieux, n'offraient point de prise à la flamme ; les matelots, armés de seaux d'eau, se tenaient d'ailleurs prêts à éteindre, à peine tombés, les brandons qui pouvaient provoquer l'incendie. L'*Alexandre* et le *Swiftsure*, plus particulièrement exposés à cette pluie menaçante, ne durent leur salut qu'à ces précautions bien entendues.

Après une pause de dix minutes, la canonnade recommença aussi vive que jamais, et ne s'affaiblit qu'un peu après minuit, tant à cause des avaries que les vaisseaux français avaient souffertes, que par suite de l'épuisement complet auquel les matelots anglais étaient réduits. On les voyait tomber endormis auprès de leurs pièces, pour peu que la manœuvre fût un instant suspendue.

Les premiers feux de l'aurore firent voir combien la victoire avait été complète. De l'*Orient*, ce navire colossal, il ne restait plus vestige : la frégate la *Sérieuse* avait également disparu sous les flots (1) ; et tous les vaisseaux français, à l'exception du *Guillaume-Tell* et du *Généreux*, avaient amené leurs pavillons. Ils formaient l'arrière-garde de la flotte, et l'extrémité de la ligne embossée dans la baie d'Aboukir. Une erreur fatale, un signal perdu, les avaient empêchés de prendre part au combat, dont ils auraient pu, jusqu'à un certain point, modifier les chances. Rien ne les empêchait, par exemple, d'imiter la manœuvre de Nelson, et se rabattant du côté de l'attaque, ils auraient pris entre deux feux, à leur tour, les navires restés en dehors de la ligne française ; au lieu de cela, ils furent à peine engagés et, coupant leurs câbles dans la matinée, ils s'éloignèrent, suivis de deux frégates qui n'avaient pas, elles non plus, pris grande part à l'action. De tous les navires anglais, le *Zealous* fut le seul qui se sentit en état de les suivre, tant les vainqueurs eux-mêmes avaient souffert. On lui donna le signal de revenir, pour ne pas l'exposer à un combat trop inégal, que Nelson n'eût pas manqué de permettre, si seulement le *Culloden*, échoué comme nous l'avons dit, et quelques-unes des frégates si malheureusement séparées de l'escadre anglaise, eussent pu se joindre à cette chasse.

La conduite du *Guillaume-Tell* et du *Généreux* fut la seule tache qui déparât l'héroïque défense de Brueys et de sa flotte. La plupart des capitaines français s'étaient fait tuer comme leur amiral, avant de consentir à se déclarer vaincus. Dupetit-Thouars, l'un d'eux, les deux jambes emportées par un boulet de canon, refusa de quitter le pont du *Tonnant*, et fit jurer à son équipage de ne point amener pavillon, aussi longtemps qu'il resterait un seul homme en état de servir chaque pièce. Casa Bianca, qui commandait le vaisseau amiral, tomba mortellement blessé, au moment où les flammes commençaient à dévorer son navire ; son fils, âgé de dix ans, et qui combattait à côté de lui, refusa obstinément de le quitter, bien qu'on lui proposât de le prendre à bord d'une chaloupe qui s'éloignait.

Cet héroïque enfant parvint même à lier son père sur un tronçon du grand mât, tombé près d'eux sur les flots, et on les vit tous deux, accrochés à ce débris, lutter encore quelques instants contre la mort, qui les pressait de toutes parts. Vainement, touchés de cet admirable spectacle, les marins anglais firent les plus grands efforts pour sauver le jeune Casa Bianca ; la commotion des vagues, après que l'*Orient* eut sauté, empêcha de le rejoindre, et bientôt après son père et lui disparurent avec les autres victimes de ce sinistre événement.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) C'est elle qui a inspiré à M. Alfred de Vigny la description du combat d'Aboukir, telle que l'a pu concevoir une imagination brillante et rêveuse.

que l'intervention manifeste de la Providence a conservé les jours du roi des Français.

Nous sommes profondément affligés de ce nouvel attentat, contre le roi des Français, dit le *Times*, car on ne peut oublier que les actes de ce genre appartiennent à l'horrible esprit de ces mauvais jours qui ont été une malédiction pour la France et pour l'univers tout entier, et il ne peut que laisser après lui un sentiment de terreur continuelle, qui doit empoisonner la sécurité et le bonheur domestique du roi et le forcer à s'emprisonner en quelque sorte dans des mesures de précaution dont il a toujours voulu s'affranchir dans ses résidences de campagne. Mais il y a dans ce crime une telle absence de tout motif raisonnable et en même temps une si odieuse atrocité que nous avons de la peine à croire que le misérable qui l'a commis ne soit pas fou. Nous espérons pourtant qu'une clémence inopportune ne viendra pas l'arracher au châtiment de son forfait.

Les autres journaux anglais que nous avons reçus s'expriment à-peu-près dans les mêmes termes; tous s'empressent de témoigner l'horreur que leur inspire ce nouvel attentat, tous se félicitent de ce que la Providence a préservé une fois encore cette vie si précieuse pour la France et pour le monde civilisé tout entier.

C'est avec douleur et avec dégoût, dit le *Standard*, que nous annonçons une nouvelle tentative contre la vie du grand et bon roi des Français. Il semble en vérité que l'ennemi de l'humanité poursuive de sa haine infatigable l'homme qui a le plus contribué à maintenir la paix du monde et à faire marcher les nations dans les voies de la civilisation et de la liberté. Mais il existe un être plus puissant que cet ennemi, et la Providence a encore une fois protégé de son égide la vie de Louis-Philippe.

Si quelque chose peut aggraver la perversité de cette tentative parricide contre la vie du meilleur des rois et du meilleur des hommes, c'est la sauvage indifférence avec laquelle l'assassin a tiré sur une voiture où se trouvaient en même temps des femmes et d'autres personnes dont il ne pouvait jamais avoir eu à se plaindre. La main de la Providence n'apparaît-elle pas réellement dans cette protection miraculeuse qui a déjà si souvent sauvé la vie du roi des Français? La vie de Louis-Philippe n'est-elle pas un commentaire lumineux de ce passage du livre sacré : *Bénis soient ceux qui conservent la paix?* N'est-ce pas le devoir de tout homme, quelles que soient sa langue et sa patrie, d'offrir tout à la fois à la Providence d'humbles actions de grâces et de ferventes prières pour la conservation passée et à venir d'une existence si précieuse?

La mesure adoptée par le gouvernement par l'arrêté royal du 7 janvier qui assimile le pavillon russe au pavillon national, mesure qui prévient l'application de l'ukase impérial du 1er juillet 1845, portant augmentation de droits de tonnage pour les navires des nations chez lesquelles le pavillon russe n'est pas traité sur le même pied que celui des nations les plus favorisées, fixe l'attention de la presse étrangère. Le journal français la *Presse*, saisissant l'occasion des derniers débats de la chambre des députés sur la marine, rappelle à la sollicitude du gouvernement la situation qui est faite à la marine marchande [illegible] depuis le 1er janvier de cette année, époque où ledit ukase est entré en vigueur.

Voici l'article que publie la *Presse* :

« Par un ukase rendu dans le cours de 1845, l'empereur de Russie a grevé de surtaxes prohibitives tous les pavillons des puissances qui n'appliquent pas au pavillon russe lui-même le traitement de la nation la plus favorisée. Nous sommes dans ce cas, et par conséquent nos navires se trouvent exclus de tout commerce avec la Russie. Aussi, ne se fait-il plus un seul armement dans nos ports à destination du golfe de Finlande ou de la Mer Noire. Les paquebots à vapeur du Hâvre, qui faisaient le trajet de Saint-Pétersbourg, et qui avaient noué des relations utiles pour notre industrie avec cette grande capitale, sont obligés de désarmer, au moment où se rouvre la navigation de la Baltique, ou du moins de renoncer au transport des marchandises françaises, qui seraient frappées, en arrivant là-bas de droits exorbitants.

C'est là un mal sérieux et qui appelle un prompt remède. Il est fort regrettable que, depuis plus de dix-huit mois que l'ukase est rendu, notre gouvernement ne se soit pas mis en mesure d'en paralyser les effets par la conclusion d'un traité de navigation avec la Russie. D'autres gouvernements, plus prévoyants que nous, ne se sont pas endormis; ils se sont empressés d'ouvrir des négociations avec la Russie, et ils ont pu à temps conjurer les conséquences dont les menaçait cet ukase. L'Angleterre est depuis plusieurs années en règle; la Hollande l'est également. Pouvons-nous laisser enlever à notre marine marchande l'aliment important qu'elle trouvait en Russie, contrée qui nous fournit surtout des bois et des suifs, c'est-à-dire des matières encombrantes et constituant un excellent fret?

Notre diplomatie commerciale est, il faut en convenir, singulièrement menée depuis vingt-cinq ans! Il n'y avait dans le monde que deux marines dont la concurrence pût nous faire grand mal, celle des Etats-Unis et de l'Angleterre. Eh bien! c'est précisément avec ces deux pays que notre diplomatie se hâte de conclure des traités de *réciprocité*. Qu'est-il arrivé? cette prétendue *réciprocité* a été telle dans la pratique, que nos rivaux ont absorbé les *neuf dixièmes* des transports! Mais après avoir conclu ces traités désastreux, après avoir fait par ces traités à notre marine marchande tout le mal qu'il était possible de lui faire, notre diplomatie s'est senti les plus étranges scrupules, lorsqu'il s'est agi d'étendre ce même principe de *réciprocité* à d'autres pavillons infiniment moins redoutables pour nous. La Russie, par exemple, nous disait depuis longtemps : Pourquoi ne pas m'accorder ce que vous avez accordé à l'Angleterre et à l'Amérique? Ma marine ne peut faire aucun tort à la vôtre; c'est celle-ci, au contraire, qui, dans l'état actuel des choses, profitera le plus du principe d'égalité que je vous propose d'appliquer réciproquement aux deux pavillons. Par quel motif, quand vous avez supprimé les surtaxes de navigation là où elles vous étaient indispensables, persistez-vous à les maintenir là où elles vous sont superflues? — Voilà ce qu'on nous disait, et ce langage était fort sensé. Mais nous nous sommes obstinés avec un entêtement déplorable. Ne pouvant nous décider par la persuasion, le gouvernement russe a voulu nous contraindre par la rigueur. De là, cet ukase qui ferme ses ports à nos navires.

Nous le répétons, il n'est pas possible que cette situation se prolonge. C'est bien assez de nous avoir fait du mal par l'application inintelligente du principe de *réciprocité*, sans qu'on nous en fasse encore en refusant de l'appliquer quand il ne présente pas de danger. En 1844, dernière année sur laquelle l'administration des douanes ait publié des états officiels, plus de 150 navires français ont pris part au mouvement d'échanges entre la France et la Russie. Voilà ces 150 navires réduits à pourrir dans nos ports, si on ne leur rouvre pas la route qu'ils étaient habitués à suivre; car nos relations avec les autres pays, la situation de nos colonies et de nos pêches ne sont certes pas assez brillantes pour leur permettre de chercher de ce côté ce qui leur manque au nord et à l'orient de l'Europe. Il y a donc urgence, comme nous le disions en commençant, de prendre en considération les intérêts qui souffrent, intérêts de premier ordre, ainsi que l'a compris la chambre tout entière dans sa plus récente délibération. Toutes nos principales chambres de commerce ont déjà formulé les plus pressantes réclamations à cet égard. Le gouvernement ne saurait demeurer inactif sans manquer à tous ses devoirs. »

Il y avait une sorte de lutte, en Prusse, depuis quelque temps, sur la question de savoir si le gouvernement autoriserait la création de banques privées dans toute l'étendue du royaume ou garderait l'institution en ses mains. C'est ce dernier parti qui vient de prévaloir, provisoirement, en laissant au gouvernement, toutefois, la faculté de déroger au principe.

Le *Bulletin des Lois* de cet état, sous la date du 18, confie à une banque royale le pouvoir d'émettre des billets de banque sous diverses conditions. Voici les dispositions principales de la mesure :

La banque royale émettra pour 10 millions de thalers (37,500,000 fr.) de billets de banque d'une valeur de 25, 50, 100 et 500 thalers. La banque et tous ses comptoirs doivent toujours posséder en dehors des sommes nécessaires à leurs affaires, un tiers de la valeur des billets émis en argent comptant, un autre tiers en lettres de change escomptées, et le troisième [illegible] les échanger contre de l'argent comptant. Les comptoirs provinciaux ne sont tenus à cet échange qu'autant que le leur permettent les fonds dont ils disposent et leurs besoins. Chaque année la banque devra publier son état financier, et chaque trimestre un compte-rendu dans le genre de ceux que publie chaque semaine la banque anglaise. La même ordonnance recommande en outre au ministre d'État chargé de la gestion de la banque, M. Rotber, d'augmenter le nombre des comptoirs provinciaux et de présenter au roi des projets tant pour faire participer des particuliers aux affaires de la banque que pour concéder à des compagnies d'actionnaires des banques particulières dans les provinces.

Ce même numéro du bulletin publié à Francfort contient une ordonnance basée sur une décision de la diète du 19 juin 1835, et qui fixe à 30 ans après la mort des auteurs, le droit de propriété littéraire, et à 30 ans après la première publication, le droit pour les ouvrages sans nom d'auteur, ou signés de pseudonymes ou publiés par des sociétés savantes, etc.

On lit dans le *Journal de Constantinople* 1er avril :

Samedi, dans la nuit, des voleurs se sont introduits par une fenêtre dans la maison du premier drogman de la légation des Pays-Bas, située au centre de Péra, et ont complètement dévalisé une chambre qui servait de lingerie.

Affaires de Belgique.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Bruxelles, 22 avril.

La discussion qui est ouverte depuis 3 jours à la chambre des représentants, n'a pas pris l'animation qu'avait celle sur l'adresse en novembre dernier. Les chefs du parti libéral ont en vain essayé d'amener le ministère à se jeter franchement dans la lutte, à se prendre en quelque sorte corps à corps avec eux. M. Malou et M. Dechamps se sont retranchés derrière l'engagement d'honneur qu'ils avaient pris envers M. Van de Weyer de ne pas donner sur la crise ministérielle et sur la dissolution de l'ancien cabinet d'autres explications que celles qui ont été publiées dans le *Moniteur*. Ce système de réserve à son avantage non seulement pour M. Van de Weyer, mais pour ceux de ses collègues qui font partie du nouveau cabinet et qui auraient eu peut-être quelque peine à expliquer certaines contradictions dans leur conduite. Quant à M. de Theux, il oppose à la violence des attaques de ses adversaires ce calme, cette impassibilité qui imitent si bien la modération et qui dans les discussions de principes donnent un si grand avantage à l'orateur qui sait les appeler à son aide.

Dès le premier jour des débats, M. Rogier a maladroitement porté la question sur le rôle qu'il a joué dans la crise ministérielle, sur son programme non accepté, au lieu d'attaquer franchement et nettement le programme un peu vague de M. de Theux, ou plutôt ce qui ne se trouvait pas dans ce programme. Cette tâche, M. Delhoungne l'a entreprise dans la séance d'hier, il a signalé avec beaucoup d'énergie, l'influence cléricale qui entoure, qui obsède la royauté, comme étant le plus grand obstacle à l'arrivée du parti libéral aux affaires, et, partant de ce texte, il a dressé un acte d'accusation assez complet non pas précisément contre le ministère, mais contre le parti dont M. de Theux est, ou était la personnification la plus éclatante.

Le programme de M. de Theux étant fort court, fort peu explicite, il n'y avait pas moyen de l'attaquer sur les points auxquels il pouvait faire allusion, ces points se bornant à trois ou quatre sur lesquels d'ailleurs il n'expose point nettement et catégoriquement quelle sera sa politique. La tâche était bien plus facile d'attaquer le parti catholique; c'est ce qu'a fait hier M. Delhoungne, et aujourd'hui, avec un peu moins de talent et de réserve, M. Verhaegen; ce dernier orateur a frappé à bras raccourci sur le parti catholique par, sur le souverain pontife, et il a terminé une longue amplification remplie de digressions dont quelques-unes assez originales, par ces mots solennels : le ministère De Theux est un contre-sens malheureux, s'il n'est une calamité véritable pour la Belgique.

Qu'adviendra-t-il de cette discussion? rien, absolument rien, la chambre aura perdu 4 ou 5 séances, sinon plus, à entendre un certain nombre de discours; puis tout se terminera par l'ordre du jour et on attendra le budget de l'intérieur, pour en venir de nouveau aux prises avec le chef du cabinet et dans sa personne, avec le cabinet tout entier.

Le parti libéral n'est pas assez sûr de lui pour présenter d'abord une motion directe de non-confiance.

[illegible]

Les dernières nouvelles de l'Inde nous annoncent l'entrée de l'armée britannique dans les murs de la capitale du Lahore, la soumission du jeune Maharajah Dhuleep Singh, et le rétablissement complet de la paix. Cette courte campagne a été la plus glorieuse de toutes celles qui ont illustré les armes anglaises dans l'Inde depuis la fin du dernier siècle, et elle n'aura pas été non plus la moins féconde en résultats solides pour la domination britannique sur ce vaste continent. Si le gouverneur général, si le conseil de la compagnie des Indes n'ont pas jugé que la politique leur permît d'annexer les riches territoires du royaume aux cinq fleuves, à l'empire britannique, ils ont cru pouvoir du moins, sans danger, s'emparer de la partie la plus fertile de ce territoire, celle qui s'étend sur la rive gauche du Sudledje et qui comprend une étendue de cinq mille milles carrés, une population d'un million d'âmes et dont les revenus s'élèvent annuellement à un million et demi de roupies, près de deux [illegible]. Il est vrai, une assez belle compensation [illegible] l'Angleterre des frais et des sacrifices que cette guerre lui coûte. Placée d'ailleurs sur les deux rives du Sudletje qui servait de frontière

---

« Ce n'est pas une victoire, c'est une conquête! » s'écria Nelson, quand il put apprécier l'étendue de son triomphe. En effet, sur treize vaisseaux de haut bord qu'il avait trouvés dans la baie d'Aboukir, neuf étaient pris et deux brûlés; sur quatre frégates, une avait coulé bas, l'autre était incendiée. La perte des Français se montait à cinq mille deux cent vingt-cinq hommes; trois mille cent cinq étaient prisonniers, et furent renvoyés à terre, y compris les blessés, avec tous leurs effets d'habillements, sous la seule condition de ne point reprendre du service jusqu'à ce qu'ils eussent été régulièrement échangés. Cette condition fut éludée, car Bonaparte les incorpora aussitôt dans un régiment de son armée. Les Anglais n'avaient perdu qu'un de leurs capitaines, et huit cent quatre-vingt-quinze hommes.

Ce fut un spectacle terrifiant pour les Français établis à Rosette, et qui couvraient les terrasses des maisons, que de voir la baie d'Aboukir semée de cadavres flottants, et les feux de joie par lesquels les Arabes, assemblés sur la rive, saluaient la victoire des Anglais. Ceux-ci, calmes et recueillis après la lutte, offrirent à Dieu, par ordre de leur amiral, les actions de grâces les plus solennelles. Cette idée pouvait paraître sublime dans un moment pareil et au milieu de tant d'horreurs.

En voici une [illegible] l'originalité ne saurait être contestée. Parmi les débris flottants qui [illegible] la mer, sur un espace de près de quatre lieues, le capitaine du [illegible] reconnut et fit recueillir une portion du grand mât qui avait appartenu [illegible] le charpentier du vaisseau reçut ordre d'en faire un cercueil, dont [illegible], aussi bien que le bois, furent empruntés aux fragments dispersés du même vaisseau. Quand tout fut prêt, et aussi élégamment [illegible] que le comportaient les circonstances, une chaloupe alla porter ce singulier présent, dont une lettre expliquait la nature, à l'amiral vainqueur, sur le pont même du *Vanguard*.

Nelson comprit et approuva la pensée de son compagnon d'armes. Parvenu au comble de ses vœux, et disposé peut-être à s'enorgueillir, il jugea [illegible] spectacle quotidien de cette bière-trophée, où ses os devraient reposer [illegible]. Il avait donné ordre qu'on la portât dans sa cabine, et, sans [illegible] de ses vieux serviteurs, ce singulier meuble y fût de[illegible]. Il consentit pourtant qu'on le descendît dans les magasins, [illegible] qu'il fût arrimé avec les soins les plus minutieux, pour lui servir, disait-il, à la première occasion.

Les quatre vaisseaux qu'il avait vus s'enfuir lui gâtaient sa victoire, et aussi l'impossibilité d'aller détruire dans le port d'Alexandrie les provisions de guerre et les transports qui s'y étaient réfugiés. « Si je mourais maintenant, écrivait-il à l'amirauté, je suis sûr qu'on trouverait empreints dans mon cœur, ces trois mots : *Faute de frégates*. Je ne puis vous dire à quel point j'ai souffert et je souffre encore de n'en pas avoir. » Mais, nonobstant ces souffrances morales auxquelles se joignaient d'atroces douleurs de tête, résultats de sa blessure, Nelson ne perdit pas de vue les conséquences de sa victoire; il dépêcha, le jour même, un officier chargé d'aller annoncer au gouverneur de Bombay l'arrivée des Français en Egypte, et la destruction totale de leur flotte, qui mettait à l'abri de toute attaque, pour le moment du moins, les établissements britanniques dans l'Inde.

L'événement justifia cette précaution. Peu de jours avant l'arrivée du messager de Nelson, des ordres avaient été donnés, dans la prévision d'une attaque plus ou moins prochaine, pour mettre sur un pied de défense respectable, les points les plus menacés; l'exécution de ces ordres aurait entraîné des dépenses considérables que la victoire d'Aboukir, connue à temps, rendait inutiles.

Il est aisé de deviner quel effet la même nouvelle produisit en Europe. Plus l'expédition d'Egypte avait frappé les esprits, plus ce premier désastre si imprévu, si terrible et qui semblait vouer l'armée française à une destruction certaine, les préoccupa vivement. Tous les souverains ennemis de la France se crurent les débiteurs de Nelson. Le Grand Seigneur d'abord, plus intéressé que tout autre à ce que les envahisseurs chrétiens de l'Egypte fussent punis de leur audace, lui envoya une pelisse de fourrure à larges manches, évaluée 5,000 dollars, et une aigrette de diamants, estimée 18,000 dollars, qu'il avait détachée lui-même d'un de ses turbans. « Valût-elle un million, écrivait Nelson à sa femme, mon plus grand plaisir serait de vous la voir porter. »

Le sultan y avait joint une bourse de 2,000 sequins à distribuer parmi les blessés, et la sultane-mère une boîte entourée de diamants, qui valait 1,000 liv. Le czar Paul suivit l'impulsion et fit passer à Nelson son portrait garni de diamants, avec une lettre de félicitation écrite tout entière de sa main impériale. Pour éviter les redites, nous ne parlerons ni des présents du roi de Sardaigne, ni des honneurs que Naples préparait au vainqueur d'Aboukir. De la part de l'Angleterre les récompenses arrivèrent en foule. Le roi prodigua les distinctions héraldiques, les armoiries augmentées, un palmier sortant des flots entre un vaisseau démantelé sur la droite, et une batterie ruinée sur la gauche, le tout surmonté de la devise latine : *Palmam qui meruit ferat*.

On créa l'amiral baron Nelson du Nil et du Burnham Thorpe, avec une pension viagère de 2,000 liv., réversible sur la tête de ses deux successeurs immédiats. Quelques personnes [illegible] au niveau du service rendu et de la reconnaissance méritée, surtout après ce qu'on venait de faire pour le vainqueur du cap Saint-Vincent, Pitt se chargea de répondre, au nom du ministère, que le degré nobiliaire importait peu, et que personne ne songerait à demander jamais si Nelson, après avoir remporté la plus éclatante des victoires navales, avait été fait comte, duc ou baron. Cet argument qui impliquait le dédain de la récompense accordée, n'était peut-être pas tout ce que M. Pitt aurait pu imaginer de plus logique; mais tel quel, il fallut bien s'en contenter, et le parlement n'en était pas, d'ailleurs, à mépriser des raisons encore moins spécieuses.

Pour Nelson, il ressentit vivement, et avec une indignation que ses amis [illegible], l'ingratitude et la mauvaise foi du ministère. Ses concitoyens essayèrent de les lui faire oublier. La compagnie des Indes orientales lui vota un don de 10,000 livres, la compagnie turque un vase d'argent, la cité de Londres une épée pour lui et pour chacun de ses capitaines, auxquels d'ailleurs, comme après la victoire de lord Howe, on distribua des médailles d'or. Tous les premiers lieutenants des navires engagés furent promus d'un grade, et ceci donna lieu à Nelson d'engager une courageuse lutte en faveur de son camarade Troubridge, dont le bâtiment, il est vrai, n'avait pu prendre part à l'action, mais qui avait rendu d'ailleurs de si éminents services.

Il voulut et ne put obtenir que le *Culloden* fût traité comme les autres vaisseaux de la flotte. Il eut aussi à débattre avec l'amirauté une question passablement délicate, relativement aux prises. Sur les neuf vaisseaux capturés, il en était six qui purent, sans inconvénient, être emmenés à Gibraltar; trois autres, à raison de leurs avaries, auraient demandé plus d'un mois de réparations, et auraient tenu hors de service, pendant tout ce temps, deux vaisseaux de ligne. Nelson jugea que les dépenses de radoub, le temps perdu, etc., ne seraient pas compensés par la valeur de ces navires, et il y fit mettre le feu, promettant à l'escadre que le gouvernement la dédommagerait de cette perte.

Nous ne savons si les 60,000 livres qu'il réclamait à cette occasion furent accordées par les rigides économes de l'amirauté; mais le principe ainsi posé n'en était pas moins un des meilleurs et des plus salutaires auxquels le vainqueur d'Aboukir pût consacrer sa légitime influence.

Rallié, douze jours après la bataille, par les frégates qu'il avait tant regrettées, il partit avec elles, la semaine d'après, pour traverser [illegible] la Méditerranée. Naples l'appelait, Naples si fatale à sa gloire!

O. N. (Nelson's letters and dispatches.)

FIN.

au Punjaub, elle se trouvera par cette nouvelle prise de possession en position de surveiller les mouvements hostiles qui pourraient avoir lieu dans ce royaume, mais qui ne sont plus guère à craindre aujourd'hui que l'armée Sikhe est dispersée, que la plus grande partie de son matériel a été prise ou détruite et qu'enfin elle a perdu une ligne d'opérations qui seule pouvait lui offrir quelques chances de succès dans la résistance contre l'invasion de l'armée anglaise.

Le brillant résulat de cette rapide expédition, autant que l'aggression des Sikhes, autorisait sans contredit le gouverneur-général à déposséder le jeune roi de Lahore et à réunir ses domaines aux possessions britanniques; mais on avait fait sonner trop haut le désintéressement du gouvernement anglais, son éloignement de tout esprit de nouvelles conquêtes, pour donner ainsi du jour au lendemain un démenti si flagrant à des déclarations solennelles. Les journaux anglais ont donc pleine carrière pour célébrer la générosité du vainqueur et sa sage réserve dans le triomphe. Voici comment s'exprime le *Times* à ce propos.

Après avoir rendu hommage aux talents militaires déployés dans cette expédition par sir Henry Hardinge qui vient, dit-il, de se placer au rang des premiers généraux de l'Angleterre, le *Times* ajoute :

« Ce n'est pas seulement sur cet exploit militaire que repose sa renommée; nous admirons plus encore sa modération dans le succès, l'usage de [illegible] elle-même [illegible] principe a été proclamé dans l'I[illegible] nouvelles conquêtes; elle ne veut plus d'agrandissement de territoires; ce qu'elle veut, c'est maintenir la tranquillité dans l'Inde. Ces faits sont démontrés par sa conduite dans la dernière guerre. Les Sikhes avaient envahi le territoire britannique, et nous avaient par là fourni une juste occasion d'envahir à notre tour leur territoire. Il était devenu nécessaire de détruire leur armée, c'était le seul moyen de prévenir de nouvelles aggressions. En conséquence leur armée à été détruite. Mais cela fait notre but était atteint. Aaprès avoir puni les envahisseurs et exigé l'indemnité qui nous était due pour les torts commis envers nous, nous n'avions plus rien à demander. Nous ne voulions pas le Punjaub, mais simplement la paix. L'armée britannique a donc quitté ces pays et a laissé les Sikhes sous la domination d'un souverain de leur nation. Il n'y a eu ni pillage ni annexion, à l'exception d'une *petite* langue de terre entre les Beas et le Sudletje : le royaume du Maharajah n'est pas moindre qu'avant la guerre.

Nouvelles de France.

Paris, 21 avril.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui, à une heure, en séance secrète, sous la présidence de M. le chancelier, à l'effet de délibérer au sujet de l'ordonnance du roi qui lui a été communiquée dans sa séance publique du 18 de ce mois.

M. Hébert, procureur-général, assisté de M. Bresson, avocat-général, nommés par la même ordonnance, ont été introduits.

Après avoir entendu le réquisitoire de M. le procureur-général, [illegible] la chambre du conseil.

L'appel nominal a constaté la présence de 222 pairs.

La cour a rendu l'arrêt dont la teneur suit :

« La cour des pairs,

» Vu l'ordonnance du roi en date du 16 de ce mois;

» Vu l'art. 28 de la charte constitutionnelle;

» Ouï le procureur-général du roi en ses dires et réquisitions, et après avoir délibéré;

» Donne acte au procureur-général du dépôt par lui fait sur le bureau de la cour d'un réquisitoire renfermant plainte contre l'auteur et les complices de l'attentat contre la personne du roi, commis à Fontainebleau dans la journée du 16 de ce mois;

» Ordonne que, par M. le président de la cour et par tels de MM. les pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à l'instruction du procès, pour, ladite instruction faite et rapportée, être, par le procureur-général requis, et par la cour ordonné ce qu'il appartiendra;

» Ordonne que dans le cours de l'instruction les fonctions attribuées à la chambre du conseil par l'art. 128 du code d'instruction criminelle seront remplies par M. le président de la cour, celui de MM. les pairs commis par lui pour faire le rapport, et MM. le comte d'Argout, le baron de Barante, le comte de Pontécoulant, le comte de Bondy, le baron de Fréville, Laplagne-Barris, Persil, le président [illegible], le président Boullet, le baron de Crouseilhes, le président Legagneur, Mesnard;

» Que la cour commet à cet effet, lesquels se conformeront d'ailleurs, pour le mode de procéder, aux dispositions du code d'instruction criminelle, et ne pourront délibérer s'ils ne sont au nombre de sept au moins;

» Ordonne que les pièces à conviction, ainsi que les procédures et actes d'instruction déjà faits, seront apportés sans délai au greffe de la cour :

» Ordonne pareillement que les citations ou autres actes du ministère d'huissier seront faits par les huissiers de la chambre :

» Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général du roi.

» Fait et délibéré au palais de la cour des pairs, à Paris, le lundi 20 avril 1846, en la chambre du conseil, où siégeaient (*suivent toutes les signatures.*) »

En exécution de cet arrêt, M. le chancelier a délégué, pour l'assister dans l'instruction, MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), Barthe, Mérilhou, Franck-Carré.

Conseil des mises en liberté :

MM. le comte d'Argout, le baron de Barante, le comte de Pontécoulant, le comte de Bondy, Laplagne-Barris, Persil, le président Boullet, le président Teste, le baron de Crouseilhes, le président Legagneur, Mesnard, le président de Gascq.

C'est une erreur que tous les journaux ont annoncé, d'après la *Gazette des Tribunaux*, que l'assassin Lecomte était arrivé à la Conciergerie, le 18, en chaise de poste; Lecomte n'est arrivé que le 20, à onze heures du matin.

Une voiture cellulaire à douze cellules est partie de Paris samedi, à une heure de l'après-midi, pour aller le chercher à Fontainebleau; elle est arrivée à sept heures et demie du soir, et le chef de la voiture s'est mis sur-le-champ à la disposition du procureur-général. Par suite de divers retards, elle n'a pu repartir que le 20, à quatre heures du matin, emmenant Lecomte, accompagné, dans l'intérieur de la voiture, d'un capitaine de gendarmerie, d'un maréchal-des-logis, d'un brigadier et de deux gendarmes; deux gendarmes à cheval ont, en outre, escorté la voiture pendant le trajet de la forêt de Fontainebleau à Melun.

La voiture est arrivée à la Conciergerie à dix heures et demie, et Lecomte a été remis entre les mains de M. Lebel, directeur de la prison.

Pendant le trajet, Lecomte a fait preuve d'un sang-froid qui ne s'est pas démenti. Il s'est entretenu, avec l'officier de gendarmerie, des détails et des préparatifs de son crime; il attribue sa maladresse à la précipitation qu'il a mise à monter sur le tas de fagots en voyant la voiture venir plus vite et plus tôt qu'il ne l'attendait. Depuis trois jours, il avait refusé toute espèce de nourriture; ce n'est que dans la journée d'hier, et en voiture, qu'il a consenti à manger un peu et à boire un verre de vin.

Malgré son calme apparent, ses traits décèlent une agitation intense; ses yeux sont injectés de sang, et toute sa physionomie est empreinte d'une vive rougeur.

Voici, d'après le *Journal de Fontainebleau*, quelques nouveaux détails sur l'attentat de Lecomte :

« Aux premiers mots qui lui furent adressés, Lecomte répondit avec fierté qu'il était l'auteur de l'attentat et qu'il ne voulait ni s'échapper ni se cacher. On a su depuis qu'à ce moment il croyait avoir atteint S. M. Lorsque plusieurs minutes après il eut enfin été désabusé, il manifesta un vif regret de n'avoir pas consommé son crime.

Depuis qu'il est détenu, Lecomte n'a encore voulu toucher à aucun aliment; il ne prend que de l'eau pure, et passe les journées entières couché sur son lit et la tête enveloppée dans sa redingote. Il a fait demander un rasoir, et a paru très-fâché qu'on le lui ait refusé. Samedi, à midi, il a été extrait de sa prison et conduit sur les lieux, où il a démontré avec un sang-froid imperturbable comment il s'y était pris.

Lecomte s'était introduit par escalade dans le petit parc d'Avon; afin de se poser de façon à être sûr de son coup, il avait établi des bourrées le long du mur; mais comme tout ce qu'il avait pu trouver ne lui permettait pas encore d'ajuster par dessus le mur, il imagina de monter sur le mur de refend qui coupe en deux le petit parc, et de poser son fusil sur le mur du parc, de façon à bien assurer son tir, en le consolidant au moyen d'une petite fourche en bois.

Le mur de retenu dont nous parlons coupe à angle droit le mur du parc, et il est moins élevé d'à peu près un mètre; de cette façon, il était presque impossible qu'on pût apercevoir Lecomte, qui, pour plus de sécurité encore, avait enveloppé les batteries de son fusil d'un morceau de cuir, de façon que le soleil ne pût rayonner sur le poli de l'acier. Ainsi placé, Lecomte devait se lever au moment propice et tirer à dix pas; mais la voiture royale ayant passé plus près du mur qu'il ne l'avait cru, il fut obligé de tirer de haut en bas et très-obliquement, de façon que malgré la grande habitude de son coup d'œil, il ne put être assez maître de son arme pour consommer l'horrible attentat qu'il avait si froidement combiné. »

Nouvelles et faits divers.

La *Gazette de Lemberg* annonce officiellement que deux régiments d'infanterie, un régiment de hussards et deux régiments pris dans les troupes qui forment le cordon de la frontière en Transylvanie, viennent d'être appelés en Gallicie pour y maintenir l'ordre et la tranquillité, et pour faire cesser toutes les inquiétudes.

— La *Gazette d'Augsbourg* a reçu une lettre de Vienne, sous la date du 13, qui confirme la nouvelle que l'archiduc Ferdinand d'Este résigne le poste de gouverneur de la Gallicie. On va jusqu'à dire qu'il a le projet de quitter le service autrichien.

— Pour établir entre Naples et les villes du littoral sicilien une communication plus prompte, le roi fait construire cinq bateaux à vapeur; d'autre part, une compagnie napolitaine établira le mois suivant une communication directe entre Naples et Marseille, dont quatre bateaux à vapeur nouvellement construits doivent faire le service. Le commerce de Naples a beaucoup gagné en activité et les fermiers des douanes font de très-bonnes affaires.

— On écrit de Glaris :

« Une question assez étrange a été traitée dans la récente session du landrath glaronnais. Il s'agissait d'imposer des charges aux personnes qui se marient, afin de diminuer le nombre des mariages parmi la classe ouvrière. La commission des pauvres à laquelle le projet a été renvoyé a formulé les conclusions suivantes :

« 1° Le mariage est interdit aux jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de 20 ans et aux filles âgées de moins de 18 ans.

» 2° Le jeune homme qui se marie à l'âge de 21 ou de 22 ans paiera, outre la taxe légale des pauvres, un louis d'or, et celui qui se marie à l'âge de [illegible] de 24 ans, un demi-louis d'or. Les filles de 19 ou 20 ans paieraient un louis d'or.

» 3° Le mariage est interdit à toute personne dévouée au vice, qui vit d'aumônes, qui est hors d'état d'entretenir ses enfants, aux aliénés et à ceux qui ont subi des peines infamantes.

» Ces propositions ont été [illegible] On est dans l'erreur, [illegible] quels sont les besoins du peuple et de quelle manière on peut les satisfaire.

» Le landrath a décidé, par 14 voix contre 12, de ne rien statuer à cet égard pour cette année. »

— *Réponse naïve.* — Un enfant a été brutalement frappé par un cocher. Le sieur Boulot, père de cet enfant, se porte partie civile et réclame 200 fr. à titre de dommages-intérêts. Le président interroge l'enfant, mais le père s'obstine à répondre pour lui.

M. le président. — Ce n'est pas vous que j'interroge, votre fils est assez grand pour répondre. — (A l'enfant.) Dites ce que vous savez ?

L'enfant. — Un agneau se désaltérait dans le cristal d'une onde pure.
Un loup survint...

— *Nécrologie.* — Le comte d'Errol, pair d'Angleterre et d'Ecosse, lord-lieutenant du comté d'Aberdeen et l'un des membres du parti *whig* le plus avancé à la chambre des lords, est mort le 19 avril à Londres, à l'âge de 46 ans. Il avait épousé lady Elisabeth Fitzclarence, fille de George IV.

— Voici encore une annonce dans le goût anglais qui nous vient de Londres : « Un locataire, dont le bail est sur le point d'expirer, voulant remettre la maison qu'il habite dans l'état où elle était quand il en prit possession, désire se procurer 500 rats vivants, vigoureux et adultes. Ils les paiera volontiers au prix de 10 liv. st. »

— [illegible] Lisbonne dit que le ministre des finances a défendu aux employés de son administration, de laisser croître leur barbe. « Ils portaient des barbes si longues, dit le correspondant, que souvent leurs écritures en étaient effacées »

— Un horrible duel a eu lieu aux Etats-Unis entre M. Pleasant, écrivain de grand mérite, et M. Ritchie. Tous deux s'étaient rendus sur le terrain armés de plusieurs pistolets et de cannes à dard. Le combat a commencé avec les armes à feu, et au moment où M. Pleasant marchait droit à son adversaire pour le frapper de sa canne à dard, celui-ci a paré le coup, et M. Pleasant, déjà atteint de trois coups de feu, est tombé. Il n'est mort que quelques jours après.

— Nous trouvons le fait suivant dans le *Phare de la Rochelle* :

« Une maison de Londres a payé, le 2 avril dernier, une somme de 220 liv. st. de droit de douane pour un seul châle de l'Inde. Ce châle est, dit-on, le plus beau pour le tissu et les couleurs qu'on ait jamais importé des Indes. Sa valeur est estimée à plus de 50,000 florins. »

— *Une fable de La Fontaine en action.* — Laurier et Monnier sont de la race de ces voleurs parisiens en herbe qui font une guerre acharnée aux étalages des marchands. Ils avaient parcouru la Cité sans trouver une occasion favorable, et tout en pestant contre leur mauvaise chance, ils résolurent de ne pas rentrer les mains vides, dussent-ils s'attaquer à un objet de peu de valeur. Ils tinrent parole, car cinq minutes après, l'un d'eux enlevait une bûche économique à la porte d'un charbonnier de la rue de la Calandre. Mais, ô fatalité! un agent de police les suivait depuis une heure à la piste, épiant leurs faits et gestes, et il les arrêta en flagrant délit. Comme il était tard, il les conduisit au poste de l'Archevêché, derrière Notre-Dame, où ils les consigna.

Renfermés dans le violon, nos deux garnements avaient chacun une attitude différente : Laurier, qui est le plus grand et le plus fort, et qui, par conséquent, aurait dû avoir plus d'énergie, se prit à pleurer; son compagnon, au contraire, conservait un air résolu, et il paraissait réfléchir en examinant la lucarne du violon, élevée à deux mètres vingt centimètres, et garnie de barreaux solides. Tout à coup il s'élance vers Laurier, lui reproche sa faiblesse, et ajoute que, s'il veut l'aider, ils seront libres dans quelques minutes. Laurier n'ajoutait pas une foi bien vive à ces paroles; il écouta néanmoins le plan de Monnier.

Fais-moi la courte-échelle, lui dit celui-ci; étant monté sur les épaules, je puis atteindre les barreaux; ils offrent assez d'espace, j'en suis sûr, pour qu'on puisse passer entre; une fois dehors, j'irai te chercher une corde que j'ai aperçue dans un chantier voisin, et tu sortiras à ton tour.

Laurier considéra cette combinaison comme un trait de génie; il se prêta d'un grand cœur à ce que son camarade lui demandait; et en effet, au bout de quelques instants Monnier se tenait en dehors, aux barreaux. Mais avant de descendre, il dit à Laurier, absolument comme le renard de La Fontaine dit au bouc : Tu es trop bête et trop *feignant* pour qu'on s'occupe de toi; reste-là et bonne nuit!

En disant cela, il se laissa glisser sans bruit et détala à toutes jambes. Laurier, pour se venger, frappa à la porte du poste et avertit le caporal de la fuite de son complice, mais Monnier avait d'excellentes jambes et on ne put le rejoindre.

— Un repris de justice, dont la vie est tout un roman, a été arrêté mercredi matin à Paris dans les circonstances suivantes : A..., âgé aujourd'hui de trente ans environ, se signala de bonne heure par sa rare dextérité comme voleur. Elève et rival de Mimi Lepreuil, le *roi des voleurs*, et de Piednoir, que l'on cite comme insaisissable, il échappa longtemps aux recherches de la police, mais il finit cependant par être arrêté en flagrant délit. Condamné à quinze mois d'emprisonnement, il subit sa peine, dont il fut libéré le 1er novembre 1835. Il continua de se livrer au vol, en déployant une adresse et une ruse prodigieuses, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté de nouveau et condamné le 13 décembre 1836. Libéré une seconde fois, et ayant commis quelques nouveaux méfaits, pour lesquels il était activement recherché, il résolut de quitter la France et d'aller tenter la fortune en Angleterre, où la police, à ce que lui avaient rapporté des confrères, se montrait moins vigilante et moins chatouilleuse.

Il arriva à Londres en 1839, et, s'y étant mis aussitôt en rapport avec les sommités de la volerie britannique, il ne tarda pas à commettre quelques bons coups dont le produit lui permit d'élever dans la Cité un de ces établissements qui doivent appeler surtout la surveillance de la police.

Le vol et la prostitution se donnent la main, comme on sait, dans les grandes villes; la maison *française* de A... se trouva, au bout de fort peu de temps, en grand renom chez une certaine classe de gentlemen, et bientôt elle fut fréquentée par les lions de la finance et de l'aristocratie. L'ex-voleur gagna à cet honnête commerce de fortes sommes; mais, soit que sa fortune n'allât pas assez vite à son gré, soit que le penchant inné l'entraînât, il continuait de voler, non pas à Londres, où il était fort connu, mais sur d'autres points où les rapides facilités de locomotion lui permettaient de se transporter sans négliger ses intérêts principaux.

Le hasard ou l'incurie des policemen le favorisèrent longtemps, mais enfin il fut arrêté à Liverpool, avec deux complices, au moment où ils venaient de commettre un vol. Comme on ne savait pas au juste quel il était, et que, selon la coutume des voleurs, il était muni de papiers parfaitement en règle, il se fit passer pour un voyageur, que l'occasion et de mauvais conseils auraient entraîné; en même temps, il demandait à profiter du bénéfice de la loi anglaise qui autorise la mise en liberté provisoire du prévenu de vol, moyennant caution. Cette faveur lui ayant été accordée, il déposa entre les mains de la justice la somme assez considérable à laquelle il avait été taxé, et, promettant de se représenter au jour du jugement, il gagna prestement Londres, où il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il réalisa tout ce qu'il possédait, et s'embarqua sur un paquebot qui était en partance pour New-York.

A New-York, il fallait changer de profession; car la rigidité américaine ne se fût pas accommodée de celles qu'il avait exercées jusqu'alors. Il se donna la qualité de restaurateur de tableaux, et, grâce au concours salarié d'un artiste français qu'il avait rencontré dans la traversée, il soutient assez bien ce rôle, qui lui permettait de se livrer au vol sans être soupçonné; il fit même construire une vaste salle, et y exposa un panorama qui fut visité par la foule curieuse, circonstance dont il profita pour faire rafle sur les bourses, les montres et les tabatières des honnêtes citoyens de l'Union.

Sur ses entrefaites, A., qui avait conservé en France des relations avec d'anciens compagnons de ses hauts faits, fut avisé que son père venait de mourir. Sa fortune, à lui, était à peu près faite, et pensant que l'on avait pu perdre le souvenir de ses méfaits passés, il crut devoir venir sans retard réaliser l'héritage [illegible]

Dans les premiers jours de ce mois, il arriva donc à Paris, [illegible] somme considérable; il jugea convenable de ne pas ébruiter trop son retour et de garder même le faux nom sous lequel il avait fait la traversée. Mais la police qui, même depuis qu'il avait quitté la France, ne l'avait pas perdu de vue, et qui savait que son arrivée et son séjour dans une grande ville avaient toujours été signalés par des vols audacieux, rechercha s'il ne lui restait pas quelque compte à régler avec la justice. Or, il a été arrêté; non pas cette fois sous prévention de vol, mais comme coupable d'un délit militaire, celui d'insoumission à la loi du recrutement. Cet individu, en effet, qui avait quitté la maison paternelle avant l'âge où la loi l'appelait à prendre part au tirage des jeunes conscrits, ne s'est jamais présenté pour satisfaire à la loi, qui a à lui demander compte de ce délit. A..., arrêté comme insoumis, a donc été amené au dépôt de la préfecture de police, pour de là être envoyé à l'Abbaye et mis à la disposition de l'autorité militaire.

STEEPLE-CHASE DE LA CROIX-DE-BERNY.

Le *steeple-chase* de la Croix de Berny, malgré le mauvais temps, avait attiré une foule immense. Plus de quatre mille voitures étaient rangées des deux côtés de la prairie au point de départ de la course, et formaient comme une ceinture. Quantité de cavaliers et de curieux accourus des villages voisins, assistaient aussi à cette course au clocher, la plus brillante qui ait eu lieu en France.

Beaucoup de voitures étaient embourbées dans le terrain qui leur était réservé, et plus d'un équipage n'a pu se remettre en route qu'avec l'assistance d'un grand nombre de paysans.

Constatons d'abord, par devoir de philantropie, que chacun est sorti sain et sauf de ce tournoi, véritable casse-cou équestre.

A deux heures, sous les yeux de M. le comte de Vaublanc, commissaire de cette fête, on a réglé le pesage des cavaliers. Douze chevaux étaient engagés :

Pioneer, hongre bai, à sir W. Don, et monté par lui-même.
Austerlitz, hongre bai, demi-sang, monté par [illegible] Albone.
Crœsus, hongre bai, monté par Bradley.
Chance jument bai, montée par [illegible].
Culverthorpe, hongre alezan, monté par le capitaine W. Peel.
Cattonian, cheval bai, monté par James Atkinson.
Discord, monté par Taylord.
The Roarer, hongre bai, monté par James Mason.
Lancet, hongre bai brun, monté par W. M. Donogh.
Ragman, hongre bai, monté par Dixon.
Little Tommy, à M. Vevers et monté par lui.
Scavenger, cheval alezan, monté par Kitten.

A deux heures et demie on donnait le signal.

Le premier obstacle, formé par la Bièvre même, fut merveilleusement franchi par tous, à l'exception de Cattonian, qui, de l'autre côté de la rivière, roula sur le sol avec son cavalier. [illegible] les choses se passèrent bien encore. Mais [illegible] se déroba ainsi que Discord. Discord finit [illegible] lui Cattonian, qui refusait toujours, [illegible]

Onze chevaux restaient alors [illegible] pendant neuf minutes environ, [illegible] train : Culverthorpe arrivant premier, [illegible] troisième, Ragman ensuite [illegible] ger que deux chutes successives [illegible]

cette singularité que, vainqueur en second, il était monté par un vieillard de soixante-dix ans.

Le trajet, surveillé par M. le baron de La Rochette, n'eut rien de particulier. Le train, en allant, était ordinaire, insolite même en une telle circonstance; mais au retour, il fut admirable de vitesse et d'ardeur.

Après avoir franchi la dernière haie, Culverthorpe et Little-Tommy sont arrivés presque tête à tête; mais Culverthorpe, monté par le capitaine Peel, grâce à sa vitesse et à son cavalier, revenu premier, a gagné l'Handicap.

Plus de 700,000 francs de paris, de proportion étaient engagés sur le cheval vainqueur. Culverthorpe, appartient à M. Tilbury.

Presque aussitôt après, la cloche du juge a retenti; c'était le signal du *steeple-chase* des *gentlemen-riders*. Trois chevaux étaient engagés:

The Whitch, monté par M. R. Pawer; Chandos, monté par M. Médéric de Bouëxic; Revealer, monté par le capitaine Best.

Ils devaient suivre le même terrain et surmonter les mêmes difficultés que les autres. — Le brook de la Bièvre, comme la première fois, fut santé très-lestement, ainsi que le premier *fence*. Par malheur, après le troisième, le capitaine Best tomba dans une douve profonde et remplie d'eau; force lui fut donc de revenir sur ses pas, ramenant son cheval blessé.

La victoire demeura à M. Pawer, qui montait The Whitch, M. de Bouëxic avait, dès le milieu de la course, renoncé volontairement à la lutte; non que son cheval ne fût excellent; mais le poids qu'il portait, basé d'ailleurs sur son engagement, ne permettait pas d'espérer un succès. — The Whitch appartient à M. Rowles, et pourra être réclamé pour 5,000 francs.

Tel est, en résumé, le bilan de cette journée, qui, au dire des *gentlemen-riders* de France et d'Angleterre, n'a pas sa pareille dans les fastes du sport

L'AMIRAL VER HUELL.

Nous avons déjà publié une nécrologie de Ver Huell; nous croyons devoir également reproduire la partie du discours prononcée à la chambre des pairs de France, par M. Pelet de la Lozère, qui traite de la vie privée de l'amiral:

L'amiral, depuis ces tristes événements, vécut à Paris dans la retraite, sans aucune participation aux affaires publiques, jusqu'au moment où le ministère de 1819, voulant modifier l'esprit de la chambre des pairs, et y créer une majorité favorable aux institutions nouvelles, rechercha, parmi les hommes qui s'étaient fait un nom sous les gouvernements de la révolution et de l'empire, ceux que leurs principes politiques, joints à une réputation honorable, désignaient au choix de la couronne. Le nom de l'amiral Ver Huell se présenta un des premiers. Les services qu'il avait rendus, son dévouement à la France, les sentiments libéraux dont il avait constamment fait preuve, le rendaient particulièrement digne de cet honneur. Il fut élevé, avec un certain nombre d'hommes éminents, à la pairie. Toujours esclave du devoir, il assista à nos délibérations avec une religieuse exactitude, aussi longtemps que son âge et ses infirmités le lui permirent. Vous n'avez pas oublié cette belle physionomie si calme et si sereine, sur laquelle se peignait tant de bienveillance et de douceur. Le peu d'habitude qu'il avait de notre langue lui a rarement permis de prendre la parole dans nos débats; mais chaque fois qu'il a eu à émettre un vote, soit dans la discussion des lois, soit dans les procès judiciaires, il a justifié l'opinion qu'on [illegible]

Si je n'avais à parler que de la vie politique [illegible] de l'amiral, je pourrais regarder ma tâche comme terminée, mais je serais désavoué par ses amis, et justement accusé d'avoir fait de lui une peinture incomplète, si je passais sous silence ce qui a fait le principal intérêt de ses dernières années, je veux dire le zèle avec lequel il s'est occupé de diverses institutions religieuses, et le concours qu'il leur a prêté.

Plusieurs circonstances contribuèrent à déterminer cette direction de son esprit. Né dans la religion protestante, qui était celle de son pays, il avait reçu une éducation pieuse. La vie de marin, dans laquelle il fut jeté presqu'au sortir de l'enfance, loin de détruire cette première impression, la fortifia. Il y a dans le spectacle du vaste Océan et des tempêtes qui soulèvent ses flots, quelque chose qui inspire des pensées religieuses aux plus grossiers matelots, et qui les dispose à élever leurs mains vers le ciel. L'âme plus cultivée de l'amiral n'y pouvait être insensible. Il reçut également une profonde impression des combats sanglants auxquels il assista sur cet élément redoutable, et de la protection qui préserva ses jours. Resté presque seul, debout, à Doggers-Banck, au milieu des morts et des mourants, il fut touché d'une vive reconnaissance envers la Providence, qui semblait l'avoir couvert de son bouclier; et toute sa vie il célébra, par des actions de grâces, dans son culte domestique, l'anniversaire de ce jour de gloire et de périls. Quand, vingt ans plus tard, il parvint à doubler le cap Grinez avec ses frêles embarcations, sous le feu d'une escadre anglaise qui semblait devoir l'anéantir, reçu avec acclamations sur le rivage, par l'armée de Boulogne, qui le combla d'éloges et de félicitations, il lui tardait de se dérober à cette ovation pour aller rendre grâces, dans le secret de son cabinet, à Celui à qui il attribuait le succès de sa périlleuse entreprise. Ses rapports à l'empereur sur les combats qu'il eut à soutenir, expriment plus d'une fois cette gratitude envers la Providence, dont l'expression se rencontre rarement dans les documents militaires du temps.

Mais rien n'agit aussi profondément sur lui que l'épreuve cruelle à laquelle il fut condamné comme père; car, pour produire de telles impressions, le malheur est plus puissant encore que le succès. De trois fils qui avaient composé sa famille, deux étaient morts de bonne heure, en Hollande; le troisième l'avait suivi en France, [illegible] parvenu à l'âge de près de trente ans, était devenu son [illegible] compagnon de sa solitude et l'appui de sa vieillesse. Il lui fut enlevé également après une longue et douloureuse maladie. [illegible] coup tombant dans une âme fermée aux consolations religieuses, l'aurait précipitée dans un sombre désespoir: il brisa celle de l'amiral sans la décourager. Ce malheureux père se jeta dans les bras de Dieu qui l'avait frappé. Dieu seul put remplir le vide affreux qui s'était fait dans son cœur. S'occuper de lui fut son unique consolation.

Membre de l'église réformée de Paris, il concourut à son administration, et fit partie des diverses sociétés religieuses ou de bienfaisance qui existent dans son sein.

L'une d'elles a pour but de répandre les livres saints, concurremment avec une société semblable dont le siége est à Londres. [illegible] des assemblées annuelles tenues par [illegible] anglais qu'il avait [illegible] sur ce terrain [illegible]

Mais l'institution dont il s'occupa le plus, celle aux travaux de laquelle il présida constamment, fut la société protestante des missions chez les peuples non chrétiens. Cette société, fondée il y a un peu plus de vingt ans, a établi à Paris une maison où sont instruits, sous la direction d'un pasteur, les jeunes gens qui se destinent à cette pénible carrière. Elle a choisi pour lieu principal de ses évangelisations, les contrées situées au nord du cap de Bonne-Espérance, entre le pays des Caffres et celui des Hottentots, contrées habitées par des peuples barbares qui ne connaissent d'autre dieu que leurs idoles, et d'autres lois que le meurtre et le pillage. Une vingtaine de missionnaires, la plupart mariés, sont déjà établis au milieu de ces tribus nomades, et en ont amené un certain nombre à embrasser la religion chrétienne, et à adopter nos mœurs et notre civilisation. Ils ont bâti des églises et fondé des écoles. Tandis qu'ils dirigent les écoles des garçons, leurs femmes dirigent celles des filles, et leurs enfants se mêlent à ceux des indigènes, en sorte que ces familles chrétiennes, implantées au milieu d'une population idolâtre, agissent sur celle-ci par tous les points à la fois.

La conversion des indigènes, but principal des missionnaires, n'est pas le seul qui les occupe. Ils s'appliquent à étudier et à faire connaître les pays qu'ils habitent, dans lesquels aucun Européen n'avait encore pénétré. L'un d'eux a publié un ouvrage curieux sur la langue des indigènes, jusqu'alors inconnue; et un autre, un voyage d'exploration, accompagné de cartes et de dessins, qui n'a pas moins fixé l'attention des savants.

Ainsi, tandis que notre armée d'Afrique s'efforce d'introduire la civilisation européenne par le Nord, dans ce vaste et mystérieux continent, quelques Français obscurs et ignorés travaillent à la faire pénétrer par le Sud, avec le seul secours de l'évangile et du temps. Quelque opinion qu'on se fasse de la faiblesse de leurs moyens, comparés à la difficulté de l'entreprise, quelque croyance qu'on professe, on ne pourra s'empêcher de respecter et d'admirer le dévouement de ces hommes qui, ne voyant que la grandeur du but, sans tenir compte des obstacles, le poursuivent à travers tant de périls; qui, au lieu de s'associer, en Europe, à l'élan général vers les jouissances de la vie, s'exilent à deux mille lieues de leur patrie, et s'enfoncent, avec leurs familles, dans des déserts affreux, dans le seul espoir de répandre, parmi des peuples inconnus et barbares, les bienfaits de la religion et de la paix.

L'amiral s'occupait, avec un soin tout paternel, de l'instruction des missionnaires, de leur départ et de leur embarquement. Il veillait à ce qu'ils fussent munis de toutes les choses nécessaires pour leur traversée et pour leur établissement. Quand il les savait arrivés au Cap, il suivait, sur la carte, leurs voyages vers les stations entre lesquelles ils étaient distribués; cette occupation le reportait vers ses études de navigateur et de marin.

Des soins d'une nature aussi sérieuse n'empêchaient point qu'il ne conservât une aménité de mœurs, une gaieté même, qui donnaient un charme particulier à son commerce, et faisaient aimer la religion dans laquelle il puisait tant de sérénité. Naturellement méditatif, il se plaisait dans la solitude, et [illegible] empressé et le plus cordial. Ses manières, à la fois dignes et polies, offraient un mélange de la gravité hollandaise et de la courtoisie de notre nation.

Sa vie se partageait entre le séjour de Paris et celui de la campagne. Logé à Paris auprès du jardin du Luxembourg, il y faisait chaque jour une promenade suivi d'un domestique pour soutenir ses pas. Il habitait, l'été, sa petite campagne de Triel, située à quelques lieues de Paris, où les moindres productions de son jardin, une feuille, une fleur, excitaient en lui des élans d'admiration. Les jeunes élèves de la maison des missions allaient l'y visiter pendant leurs vacances, et chercher auprès de lui des encouragements et des conseils.

L'âge n'avait point émoussé le vif intérêt qu'il prit toujours aux affaires publiques; il se faisait lire chaque matin les journaux, et son cœur s'échauffait, comme au temps de sa jeunesse, au récit de tout ce qui pouvait accroître le progrès de la liberté civile et religieuse dans le monde, et le bonheur de l'humanité.

On lui lisait, peu de jours avant sa mort, les volumes publiés de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* qui lui retraçaient toute l'époque du consulat, la plus heureuse de la vie de Napoléon: il y trouvait rapportés les événements de sa propre vie; le combat du cap Grinez et les autres opérations de la flottille batave qu'il avait commandée, et témoignait sa satisfaction de la vérité et du talent avec lesquels ces événements y sont racontés (1).

Mais les lectures qu'il goûtait le plus, et qu'il préférait à toute autre, étaient celles de ses livres de piété. Il commençait et finissait par là ses journées. L'un des élèves de la maison des Missions venait quelquefois lui faire la lecture accoutumée pour son culte du soir.

C'est au milieu de cette vie occupée et régulière que l'heure suprême de l'amiral est arrivée. [illegible] trouvé dans l'isolement; il s'était donné, vers la fin de sa vie, un fils adoptif, et l'avait marié auprès de lui; les soins de la piété filiale ont ainsi entouré ses derniers moments (2). Il avait également, auprès de son lit de mort, le directeur de la maison des Missions, son pasteur et son ami; mais celui-ci a eu peu à faire pour lui adoucir ce passage. Personne n'y fut jamais mieux préparé. Il disait, peu d'instants avant sa fin, dans le langage de l'Ecriture qui lui était familier: « *Christ est ma vie, et la mort m'est un gain.* »

Ainsi s'est éteint, à l'âge de 81 ans, l'un des membres les plus distingués de cette chambre, l'un de ceux qui l'honoraient le plus par l'élévation de son caractère, et par les services qu'il avait rendus au pays (3).

Qu'on me permette, en finissant, de faire un rapprochement qui est tout à l'honneur de notre temps. Il fut une époque où les protestants français avaient un autre amiral à leur tête. Celui-ci, après avoir glorieusement défendu son pays contre les Espagnols, dans les plaines de la Picardie et du Piémont, fut réduit à la triste nécessité de s'armer, avec ses coreligionnaires, pour défendre sa liberté de conscience contre le fanatisme du temps; sa vie se passa dans d'affreuses guerres civiles, et il finit par périr enveloppé dans une horrible boucherie, au milieu de Paris. L'amiral Ver Huell, plus heureux, n'a eu à combattre que contre l'étranger. Il a vu, en France, l'ère de la liberté religieuse succéder à celle des persécutions; nul n'a songé à lui demander compte de sa croyance, et il est mort, paisible et honoré, au sein d'un des grands corps de l'Etat.

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, t. IV, p. 495 et 496; t. V, p. 170, 171, 172, 193, 412, 413.

(2) Le nom de l'amiral se continue aussi, en Hollande, dans son neveu, le colonel Maurice Ver Huell, qui se distingua auprès de lui sur la flottille batave, et qui est aujourd'hui directeur de la marine à Rotterdam.

(3) L'amiral est décédé le 25 octobre 1845.

ANNONCES.

LOUIS VERSCHAFFELT,

Fleuriste à Gand,

a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de Fleurs et de Plantes qu'il arrivera sous peu de jours en cette résidence, avec une collection de Plantes en Fleurs, 200 CALCEOLARIA, 100 différentes espèces de ROSIERS sur tiges et autres, AZALIAS, RHODODENDRUMS, ARBOREUMS, etc., ORANGERS, 100 différentes espèces de PENSÉES, 100 diverses Plantes pour pleine terre, OEILLETS, Plantes pour Orangerie.

Le jour de la vente [illegible]

AUX ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

Les Srs **Em. Bissé & Ce**, à Bruxelles (ancienne maison Thieullen & Ce), Fabricants d'huiles de pieds de bœufs, huiles animales et autres, suifs et graisses divers, préparés pour la lubrification et l'entretien des machines industrielles, ont l'honneur d'annoncer que leurs produits viennent d'être reconnus d'une perfection irréprochable; de plus ils restent sans augmentation de prix, par suite de la mise en œuvre, dans leurs laboratoires, du nouvel appareil, récemment brévété, en leur faveur, par le gouvernement belge.

ANDRÉ SALMON

a l'honneur d'annoncer que sa femme est [illegible] avec un choix élégant d'**Articles de Modes**, de **Nouveautés** et de **Soieries**, et généralement de tout ce que Paris a produit de mieux dans sa partie.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

Amsterdam et Hambourg.

Le service se fait par les deux grands bateaux *Willem de Eerste* et *Beurs van Amsterdam*.

DÉPARTS:

d'*Amsterdam*, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30
de *Hambourg*, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.

SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Hâvre et la Hollande.

Le *steamer* **Hambourg**, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam le matin de Samedi, le 25 Avril. [illegible]

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Avril.

		Int.	Cours 21 avril.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	2½	[illegible]	60 ½	60 [illegible]
	Dito dito	3	72 [illegible]	72 [illegible]	—
	Dito en liquidation	3	—	[illegible]	—
	Dito dito	4	—	94 [illegible]	94 [illegible]
	Dito des Indes	4	—	94	—
	Syndicat	4½	—	99 [illegible]	—
	Dito	3½	—	89 [illegible]	—
	Société de Commerce	4½	168	167 [illegible]	167 [illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	5½	—	111 [illegible]	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	103 [illegible]	—
Russie	Inscript. au Grand Livre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Certificats au dito	[illegible]	[illegible]	70 ½	—
	Dito [illegible] 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	89 [illegible]	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 ½	—
Espagne	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	5 [illegible]	—
	Diferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	19 [illegible]	—
	Dito	3	—	37 ½	—
	Coupons Ardoins		—	20	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	102 [illegible]	—
	Dito métalliques	5	109	109	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	59 [illegible]	—

Bourse de Paris du 21 Avril.

		Int.	Cours [illegible]	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		—	119 95	—
	Trois pour cent		—	83 55	—
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—	—
	[illegible] différée sans		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	101 25	101
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 22 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 19 P. — Dette différée ancien, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 62 ½. Cours après Bourse (2½ heures). Ardoin 19.

Bourse de Londres du 20 Avril.

3 % Cons. 95 [illegible]. — 2½ % Holl. 59 ½, 60. — 4 % Id. 92 ½. — Esp. 5 % [illegible] 3 % 36 ½, [illegible]. — Portug. 56, 58. — Rubles 110.

Bourse de Vienne du 16 Avril.

Métalliques, 5 % 112 [illegible]. — Lots de fl. 500, 133 ½. — Lots de [illegible] Actions de la Banque 1562.

LA HAYE, chez Léopold Lebemberg, [illegible]